



Conseil municipal du 19 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux,

Et le dix-neuf septembre à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze septembre 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY, Maire-Adjoint.

Etaient présents : M. Éric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, M Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint

M. Jacques LETELLIER, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, Mme Laurine RENARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Serge LOPEZ, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, M. Michel BRAULT, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Claude KRIEQUER Pouvoir à M. Éric THERRY, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY Pouvoir à M. Philippe MARCOT, Mme Karen RIAND Pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, Mme Emmanuelle PONCHANT Pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Annick DESBOURGET pouvoir à M. BOLLER Thierry,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

N°33-2022 – 9.1 - Complément de subvention en faveur du judo club de Viarmes

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de maintenir le montant de la subvention allouée au judo club de Viarmes au niveau identiques des années ultérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un complément de subvention de 250 euros au judo club de Viarmes,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou un adjoint pour l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,

Le Maire,